

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE121

présenté par
M. Ramos

AVANT L'ARTICLE 54

Compléter l'intitulé du chapitre 1^{er} du titre IV par les mots :

« et des centres-bourgs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant que la revitalisation de la France passe par les centre villes, il apparait important d'y associer les centres-bourgs.

Le présent amendement propose donc d'étendre cette notion aux centres-bourgs, en changeant l'intitulé du chapitre 1^{er} du titre IV.